HAL open science

Traitement de la ponctuation. Normes, introductions, pratiques

Alexei Lavrentiev

▶ To cite this version:

Alexei Lavrentiev. Traitement de la ponctuation. Normes, introductions, pratiques. Duval, Frédéric; Guillot-Barbance, Céline; Zinelli, Fabio. Les Introductions linguistiques aux éditions de textes, Classiques Garnier, pp.275-294, 2019, Les introductions aux éditions de textes, 978-2-406-08578-2. 10.15122/isbn.978-2-406-08580-5.p.0275 . halshs-01318870

HAL Id: halshs-01318870

https://shs.hal.science/halshs-01318870v1

Submitted on 20 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Alexei Lavrentiev
UMR 5191 ICAR – CNRS / Université de Lyon

Traitement de la ponctuation dans les éditions de textes en français médiéval : normes, introductions, pratiques

Introduction

Les questions qui touchent à la ponctuation ne sont traitées qu'exceptionnellement dans les introductions d'éditions de textes en ancien français (Duval 2006 : 146). Même si les pratiques commencent à évoluer depuis les années 2000, cet article serait très court s'il se limitait aux passages sur la ponctuation *stricto sensu* dans les introductions linguistiques. En revanche, nous pouvons offrir une étude plus intéressante en élargissant le propos dans plusieurs directions. Nous nous intéresserons ainsi aux conseils méthodologiques qui ont inspiré les éditeurs de textes depuis les années 1920 et analyserons les pratiques de ponctuation dans certaines éditions. Par ailleurs, dans cette étude, et dans la lignée des travaux de Nina Catach, nous considérerons la ponctuation au sens large en y incluant la segmentation graphique (« ponctuation de mots ») et les outils de structuration globale du texte, telles que la mise en page, la division en chapitres et paragraphes (« ponctuation du texte ») (Catach 1994). Les nouvelles pratiques éditoriales qui émergent depuis une vingtaine d'années feront l'objet d'une attention particulière, et notre conclusion portera sur les nouvelles possibilités qu'ouvrent les technologies du numérique pour le traitement et l'analyse de la ponctuation dans les éditions de textes médiévaux.

1. Ponctuation au sens large : structurer le texte écrit : signes de ponctuation, blancs, majuscules

Avant de procéder à l'analyse des normes et des pratiques éditoriales, précisons ce que nous entendons par « ponctuation au sens large ». Pour nous, la définition de la ponctuation est avant tout fonctionnelle. Il s'agit de toute marque ou procédé graphique qui aide à structurer le texte écrit : diviser ou relier les parties qui le composent, hiérarchiser ou mettre en relief ses éléments de différents niveaux – d'un mot particulier à l'unité textuelle dans son ensemble. Suivant Nina Catach (1994 : 8), nous distinguons trois niveaux de ponctuation : le niveau des mots (espaces blancs, apostrophes, traits d'union, majuscules de noms propres, points d'abréviation), le niveau des unités syntaxiques et communicatives (ponctuation au sens traditionnel, majuscules de phrase) et le niveau de l'architecture du texte (marques de divisions majeures d'un texte, leurs titres, paragraphes). Cependant, afin d'éviter toute ambigüité, nous réserverons le terme de ponctuation au niveau syntactico-communicatif (sens traditionnel) et parlerons de la *segmentation graphique* lorsqu'il s'agira de la ponctuation au niveau des mots et de la *structuration textuelle* pour le niveau supérieur.

2. Conseils pour l'édition

Même si la tradition d'édition « savante » de textes médiévaux en France remonte à

la première moitié du XIXe siècle (avec la création de l'École des chartes en 1821), ce n'est qu'en 1909 que Paul Meyer publie dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* une première recommandation visant à harmoniser les pratiques éditoriales (Meyer 1909 : 64-79). Cet article traite des différents éléments qui constituent une édition critique (l'introduction, le corps du texte, l'apparat critique et les différentes annexes). Dans la partie consacrée au corps du texte, P. Meyer s'intéresse à l'usage des accents et des trémas, ainsi qu'à la mise en page des textes en prose et en vers. Mis à part le rare cas de l'édition de manuscrits accentués (comme le manuscrit Bodleian, Douce 320 du *Psautier d'Oxford*) où il recommande de conserver les accents du manuscrit, la représentation précise des graphies de la source ne semble pas être une préoccupation majeure. Ni la ponctuation, ni la segmentation graphique ne sont mentionnées. Les recommandations sur la division en paragraphes sont dictées en partie par les contraintes typographiques de la collection de la Société des anciens textes français (les dimensions de la page et le coût de la numérotation des lignes en marge). Un paragraphe doit normalement occuper entre un quart et une moitié d'une page d'édition, sauf dans certains genres (comme les romans en prose) qui « ne s'accommodent pas d'une division en courts alinéas », où la numérotation de phrase sans passage à la ligne est envisagée. La prise en compte des paragraphes (lettrines) du manuscrit n'est pas discutée (Meyer 1909 : 71).

Une nouvelle initiative de normalisation de pratiques éditoriales voit le jour à la fin de l'année 1925 dans le cadre de la réunion des romanistes à Paris où une commission était chargée d'établir des règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux. Le rapport de cette commission présenté par M. Roques a été publié dans la *Romania* (Roques 1926) et est devenu une véritable référence pour les éditeurs de textes en France pendant presque trois-quarts de siècle. Ce document reprend les rubriques de l'*Instruction* de P. Meyer et développe en particulier les règles d'usage de diacritiques modernes (accent aigu et tréma). Rien n'est dit sur la segmentation graphique ni la ponctuation. En revanche, un paragraphe est dédié à la structuration du texte :

> Les *coupes* indiquées dans les mss. par des majuscules ou des lettres ornées ne paraissent pas toujours justifiées et bien des éditeurs n'en tiennent pas compte : il peut être utile cependant, surtout quand on reproduit un seul manuscrit, de les conserver, ou du moins d'indiquer aux notes critiques celles qu'on a cru devoir modifier. (M. Roques 1926 : 246)

Il s'agit donc de conserver ou au moins de garder la trace de l'usage du manuscrit de base de l'édition. Dans la pratique, cependant, les éditeurs n'ont que rarement précisé dans les introductions s'ils tenaient compte des divisions du manuscrit de base.

Il faudra attendre plus d'un demi-siècle pour qu'un ouvrage entier consacré à la méthodologie d'édition de textes en ancien français soit publié. Il s'agit de *On Editing Old French Texts*, en anglais, de A. Foulet et M. B. Speer (Foulet & Speer 1979).

Pour la première fois, les auteurs abordent le problème de la segmentation graphique et citent plusieurs exemples de « locutions » qui se transforment en « mots composés » au cours de l'histoire du français, comme le groupe prépositionnel *par mi* ('par milieu') qui devient la préposition *parmi*. En aucun cas, l'usage du manuscrit ne doit être déterminant dans les choix de l'éditeur, qui doit plutôt se fier à son intuition linguistique. L'important est que l'usage choisi soit respecté au sein d'une édition. Dans certains cas, la segmentation graphique permet de distinguer des nuances sémantiques.

Ainsi la préposition *desor* signifie ‘dessus’, tandis que le groupe *de sor* prend le sens de provenance : ‘de dessus’.

La ponctuation scribale est également mentionnée. Elle peut faire l’objet d’une étude à part, mais il est inutile de la prendre en compte dans le texte de l’édition :

> *Old French punctuation is at best haphazard and varies from scribe to scribe. Occasionally modern editors describe what they have found in their basic manuscript. While such descriptions may have historic interest, the medieval scribe’s practice is usually so far removed from today’s usage that it provides no guide to the syntactical structuring of the text.* (Foulet & Speer 1979 : 64)

> « La ponctuation de l’ancien français est, au mieux, peu rigoureuse et varie d’un scribe à l’autre. Parfois, les éditeurs modernes décrivent ce qu’ils ont trouvé dans leur manuscrit de base. Même si de telles descriptions peuvent avoir un intérêt historique, les pratiques des scribes médiévaux sont tellement éloignées de l’usage moderne qu’elles ne peuvent fournir aucun éclairage sur la structuration syntaxique du texte. »

Pour ce qui concerne l’usage de la ponctuation moderne, les auteurs invitent les éditeurs de textes à ne pas hésiter à utiliser tout l’éventail des marques disponibles dans la typographie moderne dans la mesure où cela peut servir à éclairer le sens et la structure de la phrase. Si la ponctuation ne suffit pas à expliciter la structure d’une phrase, l’éditeur peut fournir une note explicative.

Dans le domaine de la structuration du texte, la recommandation de prendre en compte sous certaines conditions les paragraphes du manuscrit de base, déjà présente dans le rapport de M. Roques, est confirmée.

Le tournant du XXIe siècle est marqué par la parution quasi simultanée de deux ouvrages méthodologiques. En 2001, les Éditions Champion publient le *Guide de l’édition de textes en ancien français* d’Y. Lepage, professeur à l’Université d’Ottawa (Lepage 2001). Les règles pratiques de transcription du texte médiéval n’occupent que quelques pages dans cet ouvrage. Les problèmes de la segmentation graphique ne sont pas discutés, un paragraphe est consacré à la ponctuation. Tout en reconnaissant la complexité de l’histoire de la ponctuation, l’auteur se contente de citer la *Petite grammaire de l’ancien français* de H. Bonnard et C. Régnier qui affirme que « les manuscrits français des XIIe et XIIIe siècles ne connaissent guère d’autre signe de ponctuation que le point, dont la signification était plus logique ou rythmique que grammaticale » (Bonnard & Régnier 1989). Par conséquent, selon Y. Lepage, « les éditeurs modernes n’ont d'autre choix que de ponctuer les textes médiévaux en y appliquant les règles du français moderne » (Lepage 2001 : 107). On ne peut que regretter cette approche expéditive, à l’époque où des recherches linguistiques sur la ponctuation française médiévale étaient publiées depuis une vingtaine d’années[1].

Toujours en 2001, l’École nationale des chartes commence la publication d’une série de fascicules visant à diffuser le savoir-faire exceptionnel accumulé au sein de cette institution dans le domaine de l’édition de textes médiévaux, mais aussi des chartes et d’autres documents historiques, en latin et en langues vernaculaires. Le premier fascicule est dédié aux conseils généraux, tandis que les deux autres traitent plus spécifiquement des documents d’archives et des textes littéraires respectivement. Une nouvelle édition, revue et mise à jour, de ce fascicule est parue en 2014, et c’est à cette édition que nous nous référerons par la suite (Conseils 2014).

1 Voir notamment Marchello-Nizia (1978) et Buridant (1980).

Ce document contient des sections spéciales consacrées à la segmentation graphique (« séparation des mots »), à l'usage des majuscules, à la ponctuation et à la mise en page des manuscrits.

Dans le domaine de la séparation des mots, l'éditeur est invité à « adopter des coupures conformes à l'usage contemporain ou à l'usage médiéval de référence » (Conseils 2014 : 39). Pour l'ancien français, les formes lemmatisées du dictionnaire de Tobler et Lommatzsch sont suggérées en tant que référence. L'analyse morphologique (et notamment la présence de marqueurs grammaticaux sur chaque élément d'un potentiel mot composé) peut également fournir des indices (on distingue par exemple *minuit* et *la mie nuit*).

Ces conseils sont certainement intéressants, mais ils ne donnent pas de réponse claire à tous les problèmes qui se posent lors du travail éditorial. L'analyse des éditions de la Base de français médiéval montre de vraies hésitations dans les pratiques concernant certaines locutions en cours de figement, et les dictionnaires de référence peuvent contenir à la fois des lemmes soudés et séparés (Lavrentiev *et al.* à paraître). De nos jours, alors que les éditions de textes n'ont pas seulement vocation à être lues par des êtres humains, mais peuvent également être intégrées à de grands corpus textuels et être analysées par des outils du traitement automatique de langue naturelle, l'élaboration d'une norme à la fois plus rigoureuse et permettant de profiter de la souplesse du medium numérique semble plus que jamais d'actualité.

L'usage des majuscules et de la ponctuation doit être modernisé dans le texte de l'édition, mais les auteurs du fascicule encouragent à étudier les pratiques des scribes qui peuvent aider « à percevoir les intentions stylistiques du scribe, sinon celles de l'auteur ». Des règles précises sont formulées pour l'usage des majuscules et des signes de ponctuation moderne.

En ce qui concerne la mise en page, ou la structuration du texte, les éditeurs sont invités à « concilier le respect d'éléments qui peuvent être signifiants et les commodités fournies au lecteur contemporain ». Il n'est pas exclu qu'une édition puisse reproduire intégralement la disposition du manuscrit de base et dans tous les cas la mise en page du manuscrit est considérée comme un objet d'étude important.

On peut constater que l'attention portée à la ponctuation au sens large augmente progressivement dans les versions successives des conseils pour l'édition des textes médiévaux (à l'exception de l'ouvrage d'Y. Lepage). Les éditeurs sont désormais encouragés à fournir une étude de la ponctuation et, dans certains cas, à respecter la structuration du texte du manuscrit de base. Dans la section suivante, nous examinerons un certain nombre d'introductions à des éditions, qui marquent, nous semble-t-il, l'évolution de la tradition philologique française.

3. Introductions d'éditions

3.1. Rares exceptions (années 1950 – 1980)

Jusqu'à la fin des années 1980, les éditions où la ponctuation est mentionnée d'une manière ou d'une autre dans l'introduction sont extrêmement rares. Une exception notable est représentée par les éditions de Chrétien Troyes publiées dans les années 1950 par Mario Roques, celui même qui avait signé un quart de siècle auparavant les *Règles pratiques pour l'édition des anciens textes*. L'édition de Roques est basée sur le

manuscrit BnF, fr. 794 écrit par le célèbre scribe Guiot au milieu du XIIIe siècle.

Quelques mois avant son édition d'*Erec et Enide*, M. Roques publie dans la *Romania* un article consacré au scribe Guiot où il s'intéresse en particulier à son système de ponctuation, qui semble remarquable pour l'époque et pour un texte en vers (Roques 1952a). Cette analyse de la ponctuation est reprise sous une forme plus concise dans l'introduction à l'édition (Roques 1952b)[2]. Le scribe utilise deux marques de ponctuation : le point et le *comma*. Ce dernier signe est décrit comme « un point avec virgule supérieure montant vers la droite », sa fonction étant de marquer « une montée de la voix » dans des exclamations. Pour le point, M. Roques distingue des emplois « courants » (mise en relief des chiffres et des initiales de noms propres abrégés) et des « suspensions rythmiques » qu'on trouve entre des termes d'une énumération, après un enjambement ou avant un rejet. On peut s'interroger sur le caractère rythmique de ces emplois, mais dans tous les cas les exemples précis cités par Roques permettent au lecteur de se faire son propre jugement.

Dans le texte de son édition, M. Roques n'a pas souhaité conserver le système de ponctuation médiéval jugé « trop limité », mais il a toujours mis une ponctuation là où on trouvait « un de ces points rythmiques » chez Guiot, et il a donné dans les Notes la liste des ponctuations du manuscrit 794 (Roques 1952b : xli).

La structuration du manuscrit de base a dans l'ensemble été préservée : l'éditeur a mis des alinéas aux endroits où le manuscrit plaçait des lettrines, sauf indication contraire dans les Notes critiques.

Dans ses éditions des autres romans de Chrétien (d'après le même manuscrit de Guiot), M. Roques se contente de renvoyer le lecteur à l'introduction d'*Erec et Enide* et à son article de la *Romania*. Les introductions aux éditions d'autres textes réalisées par le célèbre philologue (comme par exemple le *Roman de renart*) ne présentent aucune mention de la ponctuation au sens large.

Parmi les rares introductions d'éditions d'avant 1990 qui évoquent la ponctuation médiévale, il convient de citer le *Lancelot en prose* édité par A. Micha (1978), professeur à la Sorbonne. Dans la section consacrée à la présentation du texte, l'éditeur précise d'abord qu'il respecte généralement la répartition en chapitres « pratiquée par le copiste, et sans doute l'auteur », à l'exception d'une dizaine d'unités jugées « démesurément longues », qui sont subdivisées (Micha 1978 : xviii). La liste de ces « chapitres factices » est donnée, ce qui a permis à Ch. Marchello-Nizia de remarquer que l'adverbe *si* se trouvant au début du chapitre IX (« factice ») ne contredit pas son hypothèse selon lequel cet adverbe ne se trouve jamais au début du texte ou d'une grande division (Marchello-Nizia 1985 : 24).

Cependant, un autre contre-exemple apparent à cette hypothèse se trouve, semble-t-il, dans la reproduction du folio 264 du manuscrit BnF, fr. 118 placée sur la page de garde de l'édition Micha[3]. On y voit en effet l'adverbe *si* avec une grande initiale de 7 lignes de haut, précédé d'une miniature. Dans l'édition Micha (établie d'après un autre manuscrit, Cambridge, Corpus Christi College, 45), l'adverbe en question ne prend

2 On voit également une certaine évolution de l'analyse : introduction du terme *comma* et une description plus précise de ce signe de ponctuation.

3 Cette image est consultable dans la bibliothèque numérique Gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8492077q/f231.item

même pas une majuscule dans ce passage :

> La damoisele prent la boiste et la defferme, **si** en trait unes letres pendans en un seel d'or (Micha 1978 :20)[4]

Du point de vue de la structure logique du texte, une division « forte » semble effectivement difficile à expliquer à cet endroit. En revanche, la miniature illustre précisément le moment où la demoiselle ouvre la boîte. On peut donc supposer que l'initiale ne remplit pas dans ce cas la fonction de structuration mais joue un rôle purement décoratif d'accompagnement de la miniature.

Pour revenir à l'introduction de Micha, l'éditeur précise qu'il « se conforme aux usages reçus » en ce qui concerne la ponctuation, mais il tient à signaler que l'adverbe *si* peut bien marquer « l'attaque d'une phrase, aussi bien après un discours direct qu'au cours d'un propos ou d'un récit » (Micha 1978 : xix). Il mentionne également le fait qu'un des manuscrits du texte (pas celui de base) indique presque systématiquement le découpage des phrases par un signe qui ressemble à une parenthèse ouvrante et que ce signe peut se trouver devant l'adverbe *si*. Nous ignorons la raison pour laquelle A. Micha s'est intéressé à l'adverbe *si* en particulier, mais ces remarques annoncent en quelque sorte précurseurs les changements qui marquent les pratiques éditoriales dans les dernières décennies du XXe siècle.

Une nouvelle étape dans l'évolution de l'attitude des éditeurs vis-à-vis de la ponctuation au sens large est marquée par l'édition de *Tristan en prose* par Ph. Ménard (1985), successeur d'A. Micha à la Sorbonne. Une section de plusieurs pages est consacrée aux problèmes de transcription du manuscrit. Les recommandations de M. Roques (1926) demandent, selon le philologue, une mise à jour. Pour une première fois, dans le traitement de la segmentation graphique, l'éditeur s'intéresse aux pratiques du scribe et les cite même comme argument pour justifier la séparation des éléments dans *puis que* (Ménard 1987 : 54). Dans le cas de *en mi / enmi* et *par mi / parmi*, Ph. Ménard signale les hésitations du copiste et choisit la graphie séparée sans chercher à la justifier. Dans d'autres cas, l'éditeur recourt à l'analyse sémantique et syntaxique pour prendre sa décision (*monsigneur, madame*).

En ce qui concerne la ponctuation proprement dite, l'analyse de la pratique scribale se limite au constat que son manuscrit de base « multiplie… les coupures entre les membres de phrase » (Ménard 1987 : 55). Il s'agit d'un argument supplémentaire pour justifier l'usage généreux de la ponctuation moderne dans l'édition.

Les paragraphes de l'édition suivent « presque toujours » les divisions du manuscrit, mais à la différence d'A. Micha, le philologue a plutôt tendance à supprimer les « subdivisions excessives » qu'à découper des unités trop longues. Cette différence s'explique certainement par la densité de la ponctuation du manuscrit de base, mais aussi par le fait qu'A. Micha ne tenait pas compte de certaines initiales de son manuscrit. Malheureusement, Ph. Ménard ne donne pas la liste des « divisions supprimées » (qui sans doute aurait été trop longue), ce qui limite les possibilités d'exploitation de ces données.

Un autre exemple caractéristique de la tradition philologique de la Sorbonne est

4 Le manuscrit Cambridge, Corpus Christi, 45 que nous avons pu consulter en ligne sur le site de la Parker Library ne présente aucune ponctuation devant cette occurrence de *si* (f. 158r (74r), col. b, l. 62), en revanche la phrase citée commence par une lettrine dessinée en marge.

fourni par l'édition de *Perceforest* préparée par G. Roussineau (1987 et 1988). La ponctuation est très brièvement évoquée dans l'introduction :

> Le manuscrit n'est pas totalement dépourvu de ponctuation. Les pauses sont signalées par un point, mais cet usage est loin d'être systématique. Les débuts de phrase son souvent marqués par une majuscule. (Roussineau 1987 : lxxvii)

La discussion de la segmentation graphique se limite à quelques exemples de choix éditoriaux (comme *beau sire, a l'encontre, bienveingnier*). Même si ces remarques témoignent de l'attention que les éditeurs commencent à prêter au système graphique du manuscrit, leur caractère bref et imprécis ne permet pas d'en tirer de quelconques informations utiles pour l'étude de la ponctuation médiévale. En revanche la division du texte du manuscrit de base en chapitres et paragraphes a été entièrement respectée dans l'édition, ce qui la rend exploitable pour des recherches sur la structuration graphique (Roussineau 1988 : xviii).

3.2. Intérêt croissant (années 1990 – 2000)

Pendant les années 1990, on constate que la structuration du texte manuscrit est de plus en plus souvent évoquée dans les introductions. On peut citer, à titre d'exemple, l'édition d'*Escanor* de Girart d'Amiens (Trachsler 1994 : 16), le *Roman de Troyle* (Bianciotto 1994 : 528) ou encore l'*Estrif de Fortune de Fortune et Vertu* de Martin le Franc (Dembowski 1999 : xxxix).

Dans l'édition du *Roman de Guillaume d'Orange* parue en 2000, une section de l'introduction est dédiée aux divisions du texte et à la ponctuation (Tyssen et al. 2000 : viii). Le texte en question ne nous est parvenu que dans deux manuscrits, dont l'un (dit « B », BnF, fr. 796) a indubitablement été copié sur l'autre (dit « A », BnF, fr. 1497). C'est le manuscrit A qui sert de base à l'édition, mais la ponctuation de l'autre est également analysée. Les divisions en chapitres et en paragraphes, apparemment identiques dans les deux manuscrits, sont jugées conformes aux articulations du récit et sont scrupuleusement respectées dans l'édition. La ponctuation au sens propre est en revanche qualifiée de « peu systématique ». Les éditeurs indiquent que le manuscrit A utilise les barres obliques et les majuscules, tandis que le manuscrit B utilise les points et les majuscules. Enfin, dans le manuscrit A uniquement, des pied-de-mouches sont utilisés pour marquer le début du discours direct. Les éditeurs affirment avoir tenu compte « dans la mesure du possible » des ponctuations scribales, à condition que cela ne nuise pas à la « clarté du sens ». Il s'agit donc d'une prise en charge partielle de la ponctuation médiévale, mais comme les traces des interventions éditoriales ne sont pas conservées, il est impossible de savoir si une marque de ponctuation provient du manuscrit, ce qui rend à son tour impossible l'utilisation de cette édition pour une recherche sur la ponctuation médiévale. Notons que les problèmes de segmentation graphique ne sont pas évoqués.

Parmi les éditions récentes, il convient de mentionner le *Roman du Mont Saint-Michel* de Guillaume de Saint-Pair (Bougy 2009). Son introduction comporte une longue section consacrée à l'analyse de la ponctuation et des majuscules. L'analyse est assez complète, mais malheureusement, l'éditrice se trompe en confondant le *punctus interrogativus* et le *punctus elevatus* (ou *comma*), deux marques bien distinctes dans le système graphique de son manuscrit A (BL Additional 10289). Les références précises

qui accompagnent les exemples et les planches en couleur permettent néanmoins de vérifier certains exemples et de corriger les erreurs assez rapidement. On peut ainsi voir clairement la différence entre un *punctus interrogativus* au vers 1750 (f. 30r, pl. XI) et un *punctus elevatus* au vers 1703 (f. 29r, pl. XII). Les occurrences du manuscrit B (BL Additional 26876) identifiées comme des *punctus interrogativus* ne sont pas reproduites sur les planches et ne peuvent être vérifiées. La seule occurrence vérifiable (v. 609, pl. XIII) est correctement identifiée comme un *comma*.

L'analyse de la ponctuation se conclut par une comparaison générale des pratiques des copistes des deux manuscrits étudiés :

> La comparaison entre A et B révèle combien la ponctuation dépend de l'attention qu'y porte le copiste. Celui de A y a été sensible et s'en est préoccupé, certainement parce qu'en évitant l'ambiguïté de certains passages, elle servait sa volonté de présenter le texte avec clarté. Mais il n'en a pas fait un usage systématique, non plus que des majuscules. Dans B, la ponctuation reflète l'étourderie et la négligence du copiste, qui semble avoir finalement décidé de ne pas s'embarrasser d'une telle contrainte. (Bougy 2009 : 57)

La structuration du texte est analysée à travers l'usage des majuscules. L'éditrice distingue quatre niveaux hiérarchiques dans le manuscrit A (les trois premiers étant des lettrines de structuration et le dernier des majuscules au sens propre). Le manuscrit B présente un système de majuscules beaucoup plus simple, à deux niveaux seulement. Les majuscules de noms propres qui relèvent du niveau de la ponctuation de mot sont analysées dans la même section. Les problèmes de la segmentation graphique ne sont pas traités dans l'introduction

Une autre édition qui témoigne de l'attention portée désormais à la ponctuation médiévale est celle de *Melyador* de Jean Froissart (Bragantini-Maillard 2012). Le manuscrit édité ne comporte que quelques dizaines de signes de ponctuation (points et commas), ce qui permet à l'éditrice d'en présenter une liste complète dans une annexe. Dans l'introduction, un paragraphe est consacré à une brève analyse des fonctions des signes de ponctuation. La structuration du texte du manuscrit en unités textuelles et en strophes a été respectée dans l'édition à l'exception des cas jugés fautifs. Cependant, les lettrines ornées figurent toujours en gras, ce qui permet de conserver l'information de la source primaire. La segmentation graphique n'est en revanche pas du tout évoquée.

3.3. Recherche de nouvelles conventions éditoriales (années 2000 - 2010)

Une édition novatrice dans le domaine de la segmentation graphique a été publiée par N. Andrieux-Reix (2003). Cela n'a rien d'étonnant compte tenu du grand intérêt pour les problèmes de la segmentation graphique que la chercheuse avait manifesté dans ses travaux des années 1990 (Andrieux-Reix et Monsonégo 1997, 1998). Selon l'éditrice, la pratique traditionnelle de normalisation de la segmentation graphique comporte le risque de « consacrer des formes en réalité non attestées ou à l'attestation incertaine » (Andrieux-Reix 2003 : 25). Afin d'écarter ce risque et de fournir au lecteur « les informations nécessaires à l'approche linguistique des codes graphiques médiévaux », N. Andrieux-Reix adopte un système de notation spécial : un tiret court (trait d'union) indique les agglutinations (écriture en un seul mot graphique) de deux éléments susceptibles d'être individués (par exemple, *par-tot, si-fait*) et un tiret long (double) pour les déglutinations, c'est à dire la séparation graphique de deux éléments susceptibles d'être en séquence (par exemple, *par—tot, en—fuient*). Ce système

provient des éditions diplomatiques de documents linguistiques importants (Brunel 1952 ; Monfrin et Fossier 1974-1988), mais il n'a jamais été utilisé pour les textes littéraires. Il convient de préciser que chez N. Andrieux-Reix ces notations ne sont pas utilisées lorsqu'il n'y a pas de doute sur l'autonomie des deux éléments soudés ou séparés (comme dans le cas de l'agglutination d'un article défini : *lirois* du manuscrit est noté *li rois*). Cette sélectivité limite la quantité des données disponibles dans l'édition pour une étude sur la segmentation graphique, mais permet à l'édition de conserver un aspect à première vue traditionnel. Le système proposé par N. Andrieux-Reix n'a pas été adopté par d'autres éditeurs, mais plusieurs tentatives pour rendre compte des segmentations particulières ont été entreprises ces dernières années. L'introduction ne dit rien sur la ponctuation « syntaxique » du manuscrit (peut-être absente ?), ni sur la structuration du texte, même si les laisses numérotées de l'édition semblent bien correspondre aux initiales du manuscrit de base.

La ponctuation au sens large et son traitement dans l'établissement du texte sont systématiquement abordés dans les éditions de F. Duval, novatrices à plusieurs égards. La *Descente aux enfers avec Guillaume de Digulleville* (Duval 2006) est une édition synoptique présentant côte à côte le fac-similé du manuscrit, sa transcription et la traduction en français moderne. Destiné à un public plus large que la communauté des médiévistes, cet ouvrage est très pédagogique, et son introduction est un véritable petit manuel de codicologie et de paléographie médiévale. La structuration du texte est abordée dans la section consacrée au travail du copiste (Duval 2006 : 17). Dans la transcription et dans la traduction, les lettres correspondant aux lettrines (non réalisées) du manuscrit sont mises en gras. Des sections spéciales sont consacrées à la séparation des mots et à la ponctuation (Duval 2006 : 20-21). L'éditeur précise enfin qu'il adopte l'usage moderne dans la transcription en ce qui concerne la séparation des mots, la ponctuation et les majuscules, mais la présence du fac-similé permet toujours au lecteur d'accéder aux données de la source primaire.

Dans son édition du *Mystère de saint Clément de Metz* F. Duval (2011) a tenté de « restaurer » le texte d'un manuscrit médiéval non conservé à partir d'une édition du XIXe siècle. Si l'édition Abel (1861) ne garde aucune trace de la ponctuation médiévale, elle a tendance à conserver les agglutinations dans les passages que l'éditeur ne comprenait pas bien. L'analyse critique de la segmentation de l'édition Abel a donc permis à F. Duval d'interpréter un certain nombre de passages peu clairs.

En 2014, F. Duval publie une autre œuvre de Guillaume de Digulleville, le *Dit de la fleur de lis*. En se basant sur deux témoins, le philologue prépare une édition critique, quelque peu « reconstructionniste », accompagnée d'une édition « documentaire » des deux manuscrits. Dans cette dernière, les initiales rubriquées ont été transcrites en gras, les agglutinations sont signalées par des tirets bas (_) et les déglutinations, par des tirets courts (-)[5]. L'éditeur indique que les témoins n'utilisaient aucun signe de ponctuation à l'exception de la dédicace du manuscrit B. Hormis cette dédicace (où la ponctuation médiévale a été respectée), il n'a donc pas hésité à introduire une ponctuation et des majuscules modernes « sans préjudice pour une ponctuation médiévale absente ».

L'édition du *Dit de la fleur de lis* témoigne de l'intérêt de présenter à la fois une version de texte « critique », établie et interprétée par l'éditeur en fonction de critères

5 À la différence de N. Andrieux-Reix (2003) qui utilisait le tiret court pour les agglutinations.

philologiques, et une transcription « fidèle » d'un ou de plusieurs témoins :

> L'articulation d'une édition des témoins et d'une édition critique n'est pas neutre : la transcription conservatrice des témoins permet de pousser plus loin la reconstruction critique. Peu importe que la séquence linguistique proposée s'éloigne sensiblement de celle des témoins, puisque l'on peut à tout moment se reporter à leur transcription. En retour, la reconstruction libérée de la tension « manuscrit *versus* auteur » accroît le caractère artéfactuel de l'édition et exige que les transcriptions des manuscrits puissent, si possible, être lues indépendamment, sans difficultés excessives (Duval 2014 : 136).

Cependant, cette tentative montre aussi les limites du support papier traditionnel pour la réalisation de ce genre de projet éditorial. En effet, le passage de l'édition critique à la transcription d'un des témoins ou d'un témoin à l'autre n'est pas facilité par leur disposition successive dans le volume. Nous verrons à présent comment le support numérique peut servir à résoudre ces difficultés.

4. Émergence de nouvelles normes dans les éditions numériques

4.1. Édition de la Queste del saint Graal

L'édition numérique de la *Queste del saint Graal* (Marchello Nizia et Lavrentiev 2013) est un projet qui s'est étendu sur plus d'une décennie déjà et qui continue à évoluer. Lors de sa première phase (1999-2008), l'édition se limitait à une version « courante » du texte médiéval accompagnée des images du manuscrit de base (Lyon, BM, P.A. 77) et de la traduction en français moderne. Depuis 2009, l'édition s'est enrichie de versions « diplomatique » (pour l'ensemble du texte) et « fac-similaire » (pour les deux premiers folios). La version diplomatique se garde de toute correction du manuscrit et limite la normalisation graphique à la suppression des allographes médiévaux (tels que le *s* « long » ou le *r* « rond ») et à la résolution des abréviations (les lettres « restituées » sont mises en italiques). La version fac-similaire, elle, reproduit les graphies médiévales le plus fidèlement possible en respectant notamment les marques d'abréviation, les allographes et les signes de ponctuation du manuscrit. Les trois versions du texte médiéval, ainsi que les images du manuscrit et la traduction peuvent être affichées côte à côte et interrogées grâce à un moteur de recherche.

L'introduction à l'édition contient des sections spéciales consacrées à la délimitation des mots, à l'usage des majuscules, à la ponctuation et à la structuration du texte. Ces sections présentent une brève analyse des pratiques du copiste du manuscrit de base et expliquent les choix éditoriaux de la version « courante ».

L'évolution du projet éditorial est importante pour comprendre certains de ces choix, qui peuvent paraître surprenants. D'une part, la version « courante » se situe dans la tradition philologique française par son usage de diacritiques modernes, par la ponctuation du discours direct et par les majuscules de noms propres. En même temps, elle cherche à maintenir une grande fidélité au manuscrit, car en dehors des frontières du discours direct, des incises et de quelques points d'interrogation, aucune marque de ponctuation n'est ajoutée là où il n'y en a pas dans le manuscrit. Des conventions typographiques spéciales permettent de représenter les signes de ponctuation particuliers du manuscrit, à savoir le *comma* et le *punctus interrogativus*. La structuration du texte en paragraphes est entièrement respectée.

L'apparition de la version diplomatique, où la ponctuation du manuscrit est

soigneusement respectée modulo la modernisation de la forme de certaines marques[6], a réduit l'intérêt du système « hybride » de la version courante. Il convient de noter que la rigueur du traitement de la ponctuation scribale dans l'édition courante a été rendue possible par la relative « abondance » de celle-ci dans le manuscrit lyonnais. Pour d'autres manuscrits, moins ponctués, l'application des mêmes principes risque de nuire à la lisibilité du texte.

Le traitement de la segmentation graphique témoigne également du caractère transitoire (de la tradition papier à l'innovation numérique) de l'édition de la *Queste*. Les agglutinations en dehors des locutions en cours de figement (par exemple celles de déterminants, de prépositions et de certaines conjonctions) ne sont prises en compte que dans la version fac-similaire. En revanche, la segmentation du manuscrit est visuellement reproduite dans toutes les versions pour les locutions en cours de figement, tandis qu'une forme unique (soudée ou séparée) a été retenue pour les requêtes dans la plupart des cas. La liste exhaustive des formes retenues est donnée dans l'introduction. Ces choix « pour le moteur de recherche » sont justifiés par l'analyse linguistique du texte et par la connaissance de l'état de la langue française au milieu du XIIIe siècle, mais ils sont moins évidents si on adopte la perspective d'un corpus étendu sur une large période diachronique, comme c'est le cas de la Base de français médiéval. Dans un avenir relativement proche l'édition numérique de la *Queste* est sensée évoluer pour mieux s'inscrire dans le cadre méthodologique général du projet de collection d'éditions de sources associées à Base de français médiéval.

4.2. Projet de collection « Sources médiévales »

Ce projet vise à créer une collection d'éditions numériques fiables pour l'analyse linguistique, diffusées sous une licence libre, enrichies par des annotations diverses et adaptées à l'intégration dans des corpus diachroniques. L'expérience de création de plusieurs corpus annotés et de recherches menées sur ces corpus a permis de mettre au point un certain nombre de principes méthodologiques et d'établir un ensemble de règles pratiques de transcription destinées aux éditeurs scientifiques. Ces règles continuent à être précisées dans le cadre de différents projets éditoriaux en cours, mais leur version la plus à jour peut toujours être consultée dans la rubrique « Collection » du site <http://bfm.ens-lyon.fr>.

La création d'au moins deux « facettes » (diplomatique et normalisée) du texte édité est fondamentale. La facette « diplomatique » représente d'une façon simplifiée, mais rigoureuse, les données du manuscrit de base (ou de plusieurs manuscrits utilisés pour l'établissement du texte). Les marques de ponctuation médiévales sont transcrites par des caractères modernes qui leur ressemblent le plus possible (le point, la barre oblique, le point d'interrogation ou le point suivi d'une apostrophe pour le comma). Aucune ponctuation scribale n'est retirée et aucune ponctuation moderne n'est ajoutée. Les majuscules du manuscrit sont également respectées et des notes sont ajoutées dans les cas où la distinction est peu claire dans document source (comme cela peut être le cas entre un *j* et in *I*).

En ce qui concerne la segmentation graphique, on distingue la présentation visuelle de l'analyse linguistique sous-jacente. Au niveau de l'analyse linguistique, la

6 Par exemple, le point « médian » du manuscrit est représenté par un point bas et le *comma* est transcrit par une succession d'un point et d'un guillemet anglais simple fermant (.').

segmentation est toujours maximale, mais les locutions en cours de figement (ou les mots composés) sont identifiés afin de permettre des requêtes ciblées.

Au niveau visuel, les agglutinations et les déglutinations sont reproduites telles qu'elles se présentent dans la source pour les locutions en cours de figement et, optionnellement, dans les autres cas (déterminants, prépositions, etc.). Les cas de segmentation « peu sûre » (lorsqu'on perçoit un espace blanc nettement plus petit qu'un blanc « normal ») sont annotés pour des requêtes mais s'affichent comme les autres agglutinations ou déglutinations.

La facette normalisée permet à l'éditeur d'exprimer son interprétation du texte à travers l'usage de la ponctuation : indiquer les passages au discours direct, séparer les phrases, ajouter des virgules si elles peuvent aider le lecteur à comprendre le sens du texte. Toutefois, il est souhaitable de conserver une trace de la ponctuation du manuscrit de base dans la mesure où elle ne gêne pas la lecture du texte. Pour les textes en vers, de nombreux manuscrits présentent comme seule ponctuation des points en fin de chaque vers. Dans ce cas l'éditeur peut avoir toute la liberté de moderniser la ponctuation de la facette normalisée et notamment enlever les points de fin de vers qui ne se justifient pas par la structure syntaxique. La segmentation des mots est normalisée dans cette facette, sauf dans les locutions en cours de figement où la décision de présentation appartient à l'éditeur. Cette facette peut contenir des corrections d'erreurs de copie ou des variantes.

La double facette visuelle et le codage informatique sous-jacent permettront aux éditions de la collection de servir à la fois à la lecture du texte adaptée au profil du lecteur et à l'analyse qualitative et quantitative par des outils de recherche, y compris sur la ponctuation et la segmentation graphique. Grâce à ces outils, l'introduction linguistique pourrait se limiter à quelques remarques de synthèse et le chercheur aurait à sa disposition toutes les données pour mener une étude approfondie.

Références bibliographiques

ANDRIEUX-REIX, Nelly et MONSONÉGO , Simone, « Écrire les phrases au Moyen Âge. Matériaux et premières réflexions pour une étude des segments graphiques observés dans des manuscrits français médiévaux », *Romania*, vol. 115, n°459-n°460, 1997, p. 289-336.

ANDRIEUX-REIX, N. et MONSONÉGO, Simone, « Les unités graphiques du français médiéval : mots et syntagmes, des représentations mouvantes et problématiques », *Langue française*, n°119, 1998, p. 30-21.

BONNARD, Henri et RÉGNIER, Claude, *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris, Magnard, 1989.

Conseils pour l'édition des textes médiévaux, Fascicule I, Conseils généraux, dir. F. Vielliard et O. Guyotjeannin, Paris, CTHS, École nationale des chartes, 2014.

BURIDANT, Claude, « Le strument et et ses rapports avec la ponctuation dans quelques textes médiévaux », *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, éd. A.-

M. Dessaux-Berthonneau, Villeneuve-d'Asq, Presses Universitaires de Lille, 1980, p. 13-53.

CATACH, Nina, *La ponctuation*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, coll. « Que sais-je ? ».

DUVAL, Frédéric, « La philologie française, pragmatique avant tout ? », *Pratiques philologiques en Europe*, dir. F. Duval, Paris, École nationale des chartes, 2006, p. 115-150.

FOULET, Alfred et SPEER, Mary Blakely, *On Editing Old French Texts*, Lawrence, The Regents Press of Kansas, 1979.

LAVRENTIEV, Alexei, GUILLOT, Céline et HEIDEN, Serge, « Enjeux philologiques, linguistiques et informatiques de la philologie numérique : l'exemple de la segmentation en mots », L'édition de textes : entre exigences philologiques et soucis linguistiques, éd. Th. Verjans et J. Glikman, Paris, Classiques Garnier, à paraître.

LEPAGE, Yvan, *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris, Honoré Champion, 2001.

MARCHELLO-NIZIA, Christiane, « Ponctuation et "unités de lecture" dans les manuscrits médiévaux ou : je ponctue, tu lis, il théorise », *Langue française*, vol. , n° 40, 1978, p. 32-44.

MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *Dire le vrai : l'adverbe « si » en français médiéval : essai de linguistique historique*, Genève, Droz, 1985.

MEYER, Paul, « Instruction pour la publication des anciens textes », *Bulletin de la Société des anciens textes français*, vol. 35, n° 1, 1909, p. 64-79.

ROQUES, Mario, « Établissement des règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania*, vol. 52, 1926, p. 243-249.

ROQUES, Mario, « Le manuscrit fr. 794 de la Bibliothèque Nationale et le scribe Guiot », *Romania*, vol. 73, 1952, p. 177-199.

Éditions citées

ABEL, Charles (éd.) (1861), *Le mystère de st Clément*, Metz, imprimé chez Rousseau Pallez.

ANDRIEUX-REIX, N. (éd.) (2003), *Le moniage Guillaume. Chanson de geste du XIIe siècle*, Paris, Champion.

BIANCIOTTO, G. (éd.) (1994), *Le Roman de Troyle*, vol. II, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.

BOUGY, C. (éd.) (2009), Guillaume de Saint-Pair, *Le Roman du Mont Saint-Michel (XIIe siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen. <https://www.unicaen.fr/services/puc/sources/gsp/>

BRUNEL, C. (éd.) (1952), *Les plus anciennes chartes en langue provençale recueil des pièces originales antérieures au XIIIe siècle. Supplément*, Paris, A. et J. Picard.

DEMBOWSKI, P. (éd.) (1999), Martin le Franc, *L'Estrif de Fortune et Vertu*, Genève, Droz.

MÉNARD, P. (éd.) (1987), *Le roman de Tristan en prose*, t. I, Genève, Droz.

MONFRIN, J. et FOSSIER, L. (éd.), (1974-1988), *Documents linguistiques de la France Série française*, Paris, Éditions du CNRS.

BRAGANTINI-MAILLARD, N. (éd.) (2012), Jean Froissart, *Melyador. Roman en vers de la fin du XIVe siècle*, 2 tomes, Genève, Droz.

DUVAL, F. (2006), *Descente aux enfers avec Guillaume de Digulleville : Édition et traduction commentées d'un extrait du Pèlerinage de l'âme (Paris, BnF, fr. 12466)*, Saint-Lô, Archives départementales de la Manche.

DUVAL, F. (éd.) (2011), *Le Mystère de saint Clément de Metz*, Genève, Droz.

DUVAL, F. (éd.) (2014), Guillaume de Digulleville, *Le dit de la fleur de lis*, Paris, École nationale des chartes.

MARCHELLO-NIZIA, C. et A. LAVRENTIEV (éd.) (2013), *La Queste del saint Graal. Édition numérique interactive*, en ligne, <http://catalog.bfm.corpus.org/qgraal_cm>.

MICHA, A. (éd.) (1978), *Lancelot. Roman en prose du XIIIe siècle,* t. 1, Genève, Droz.

ROQUES, M. (éd.) (1952b), *Les romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat., fr. 794). I. Erec et Enide*, Paris, Champion.

ROUSSINEAU, G. (éd.) (1987), *Perceforest. Quatrième partie,* t. 1, Genève, Droz.

ROUSSINEAU, G. (éd.) (1988), *Perceforest. Troisième partie,* Genève, Droz.

TRACHSLER, R. (éd.) (1994), Girart d'Amiens, *Escanor. Roman arthurien en vers de la fin du XIIIe siècle*, t. 1, Genève, Droz.

TYSSENS, M., N. HENRARD et L. GEMENNE (éd.) (2000), *Le roman de Guillaume d'Orange*, Paris, Champion.